



**Avec vous, des élus engagés pour
défendre et revaloriser notre métier**



Du 29 novembre au 6 décembre, pour faire entendre la voix de la profession,
votez pour le SNES aux CAP et pour la FSU aux CT

Syndicats majoritaires, le SNES dans le second degré et les syndicats de la FSU dans l'ensemble de l'éducation manifestent l'attachement des professions à l'unité quand il s'agit de les représenter face à l'administration. C'est en ayant 50% ou plus des sièges dans les CAPA où nous nous présentons à vos suffrages que nous pouvons en effet veiller au respect et à l'amélioration des règles collectives de gestion des personnels, faire reculer l'administration sur des dossiers personnels mais aussi sur des choix rectoraux concernant nos carrières ou nos conditions de travail.

Tirer argument du simple fait d'être syndicat majoritaire pour appeler à une sorte de reconduction de l'existant n'est cependant pas notre démarche. Au contraire : **le fait d'être majoritaire nous oblige et nous engage**. Ce que nous construisons au quotidien est tout sauf une unité qui serait construite sur le moins disant, c'est **une unité de combat, une unité pour gagner sur les revendications**.

Les 76 candidats du SNES aux CAPA et les 20 candidats de la FSU au CTA dont vous trouverez les listes en pages centrales sont **des militants mais aussi vos collègues qui exercent toutes et tous leur métier dans les établissements et les CIO de l'académie**. Pas besoin d'aller sur le terrain, nous y sommes ! Et avec les adhérents présents dans tous les établissements, nous avons une force et une diversité qui nous permet de représenter au mieux la profession.

Etre majoritaire, c'est aussi porter haut la voix de la profession et proposer un projet mobilisateur: attachés à l'unité du second degré et donc à la **qualification disciplinaire et professionnelle** de ses agents, nous promouvons la **liberté pédagogique et l'expertise des équipes** en opposition au pilotage managérial que l'on veut nous imposer. Améliorer les conditions de travail c'est aussi faire de **la question des salaires une priorité de notre action syndicale**, en combattant en particulier le gel du point d'indice . Enfin, nous prônons un syndicalisme de transformation sociale et défendons **un projet de société fondé avant tout sur l'égalité et la solidarité, ainsi qu'un projet éducatif pour la réussite de tous les élèves**.

Dans les établissements, dans les luttes, dans les instances où nous sommes élus,
renforçons l'outil de toute la profession !

**Votez SNES aux CAPA, CAPN et CCP.
Votez FSU aux CTA et CTM.**



Amiel Gerin, certifié, Villeurbanne (69) :

Je suis enseignant en Histoire-Géographie au collège les Iris, à Villeurbanne. C'est ma deuxième année en tant qu'enseignant.

J'ai choisi de me présenter aux élections professionnelles car j'ai envie de donner aux collègues la même aide que j'ai reçue en début de carrière de la part du SNES-FSU, notamment dans le suivi de leur carrière et la connaissance de leurs droits. Grâce à son

nombre de militants et de syndiqués (sa principale force à mes yeux), je crois que le SNES-FSU est le plus efficace pour défendre activement un métier que je juge essentiel au fonctionnement d'une société démocratique, et pour participer à son amélioration en proposant des réformes qui ne remettent pas en cause la liberté pédagogique des enseignants et qui améliorent la qualité de l'enseignement que l'on fournit aux élèves, notamment ceux qui vivent dans des quartiers de l'éducation prioritaire, comme c'est le cas du collège où j'enseigne.



Estelle Tomasini, certifiée, Saint Etienne (42)

Tu étais commissaire paritaire lors du précédent mandat, peux-tu nous en dire plus sur la manière dont vous travaillez ?

Le travail de préparation des commissions, est souvent long, particulièrement pour ce qui concerne les mutations. La force du SNES est le nombre de ses élus. Nous sommes en capacité de déléguer le suivi d'une discipline à un commissaire, qui va, en amont, reprendre toutes les fiches syndicales, les croiser avec les documents fournis par le Rectorat et appeler les collègues lorsque c'est nécessaire. L'ensemble des élus va ensuite faire modifier, en commission, toutes les erreurs, et à l'issue, informer les syndiqués et collègues qui auront saisi le SNES, des résultats.

Les seuls syndiqués s'adressent-ils à vous ?

Non. Le SNES agit auprès du ministère ou des Rectorats, pour la définition de règles équitables, qui s'appliquent à tous de la même façon, et dans la transparence. Au quotidien, dans les établissements,

dans les réunions, lors des permanences, nos militants informent des droits et des règles qui régissent la carrière des enseignants. Lors des commissions paritaires, il n'y a pas de traitement de faveur. Les syndiqués SNES ne bénéficient pas de passe-droits. Ce serait contraire à nos principes. C'est l'une des raisons pour lesquelles la profession fait confiance au SNES.

Peux-tu nous en dire davantage sur les raisons de ton engagement ?

Je travaille dans un lycée stéphanois de presque 2000 élèves, et 180 enseignants. Des collègues ont souvent des questions à poser, des difficultés dans l'exercice de leur profession. Les réunions régulières que le SNES propose sont riches des échanges de chacun. L'action syndicale se fait au quotidien. Ce qui compte pour moi, c'est qu'au SNES, les militants et les commissaires paritaires sont « sur le terrain ». Aucun n'est déchargé complètement, ce qui permet de ne pas être déconnecté de la profession, et de défendre, au mieux ses intérêts.



Eric Perocheau, agrégé, Bellegarde/Valserine (01)

Je suis professeur d'histoire-géographie depuis 10 ans. TZR Ain-Est en début de carrière, j'ai souhaité plus de stabilité professionnelle et fait le choix de rester dans cette région. Après un poste fixe dans un collège du Pays de Gex, j'enseigne en lycée depuis 2015 à Bellegarde.

Mon engagement syndical a commencé dans mon collège, notamment pour obtenir des classes moins chargées. Grâce à notre action et au soutien du

SNES, élèves et enseignants ont pu avoir de meilleures conditions de travail. L'action collective, ça marche !

Depuis 2015 je milite avec le SNES pour aider à mon tour les collègues des établissements bellegardiens et gessiens. Avec les camarades du SNUIPP-FSU, nous luttons aussi contre la vie chère. Ainsi la FSU a-t-elle obtenu cette année que le rectorat augmente le montant de l'aide à l'installation dans le Pays de Gex. Il me semble donc naturel de me présenter aux élections pour continuer, au sein des commissions paritaires, à défendre les droits de tous avec le SNES.



Anne-Christine Burlon, agrégée, Lyon 8è (69)

Je suis entrée dans l'Éducation Nationale comme professeure de Lettres il y a 25 ans, et j'enseigne au Lycée Colbert dans le 8ème arrondissement de Lyon depuis une quinzaine d'années. J'y ai vu la situation se dégrader au fil des ans : l'établissement accueille des élèves de plus en plus fragiles du point de vue social et scolaire, et nous sommes chaque année mobilisés pour faire reconnaître les spécificités de notre public scolaire et pour lutter contre une forme de ghettoïsation de notre établissement. La mise en place de la réforme du lycée va, de toute évidence, nous fragiliser davantage et mettre un terme à une mixité sociale déjà bien difficile à maintenir.

J'ai choisi, dès le début de ma carrière, de me syndiquer au SNES, de devenir ensuite S1 dans mon établissement, et aujourd'hui de me présenter sur les listes SNES-FSU, parce que je crois à l'action collective pour défendre nos métiers et nos valeurs, notamment à l'heure où l'on promeut l'individualisation des parcours : je vois au quotidien l'urgence qu'il y a à être solidaires, à militer pour une école démocratique, laïque et égalitaire, à combattre pour la défense de nos enseignements et de nos métiers face à des attaques aussi inquiétantes pour nous, enseignants, que pour nos élèves.



Gianni-Pietro Mura, CPE, Lyon 3è (69)

CPE depuis 1996, je me présente une nouvelle fois aux élections professionnelles. **C'est un choix éclairé par des années d'investissement au sein du SNES, en tant que permanencier et commissaire paritaire CPE.** Durant ces années de militantisme j'ai eu à maintes reprises l'occasion de constater le professionnalisme et l'efficacité des représentants élus. Nous nous tenons régulièrement informés du contexte national et académique dans lequel nos collègues accomplissent leurs missions. Nous sommes donc à même de répondre aux diverses interrogations des collègues. Les formations internes nous apportent les compétences nécessaires pour instruire les divers dossiers que les collègues nous

confient et pour intervenir de manière efficace auprès de l'administration. La confiance que les collègues nous ont accordée jusqu'à présent nous a permis d'obtenir une forte représentativité qui, ajoutée au professionnalisme des élus, font que nos interventions en CAPA, groupes de travail... sont entendues et écoutées. Je peux témoigner que les élus du SNES sont les seuls à fournir ce travail de préparation, à intervenir systématiquement pour obtenir le respect des règles et des améliorations dans le déroulé de carrière des collègues puis à communiquer aux intéressés les résultats à l'issue des différentes instances. Au vu des attaques portées envers notre statut et nos missions, plus que jamais nous aurons besoin de représentants tenaces, efficaces et crédibles.



Dominique Leylavergne, PSYEN, Villeurbanne (69)

Syndiquée depuis le début de ma carrière, je pense que l'investissement syndical est plus que jamais nécessaire pour défendre les droits des personnels car la tentative néo libérale de se soustraire aux règles d'équité et de concertation est bel et bien annoncée comme projet politique. L'an dernier, avec l'appui du SNES-FSU, nous avons informé les familles, les fédérations de parents, du danger qui consisterait à mettre aux mains des régions les CIO, qui sont des services de l'Éducation Nationale dédiés aux élèves.

Défendre l'avenir des centres d'information et d'orientation menacés de fermeture, et accroître la mobilisation des collègues Psy EN EDO, sera déterminant pour faire admettre leur utilité sociale majeure dans la fonction publique d'État. Enfin, désormais grâce à la création du corps unique portée par la FSU, les Psy EN EDO ne verront plus leur carrière stoppée au 11ème échelon pendant 10 ans voire plus, mais pourront avoir une continuité de carrière, et accéder à la hors classe au bout de deux ans (environ) comme les enseignants.

LA STRATEGIE DU SNES-FSU :

UN SYNDICAT DE LUTTE ET DE PROPOSITIONS

La crise du second degré est connue : l'enseignement a été massifié mais pas démocratisé, la réforme du collège a diminué les heures, fait disparaître les dispositifs qui fonctionnaient sans réellement répondre aux difficultés, la mise en place de Parcoursup, les projets de réforme du bac et du lycée ont pour conséquences de renforcer les inégalités sociales et territoriales et d'attaquer nos qualifications, la voie technologique est sacrifiée au lycée,... Et désormais les suppressions de postes ! Il s'agit là d'obstacles majeurs à notre objectif : transmettre une culture commune à tous les élèves et favoriser la réussite de tous.

Face à cet enjeu essentiel, les syndicats enseignants apportent des réponses différentes :

- ◆ Certains syndicats ont choisi ouvertement d'accompagner ces réformes. Ils ont accepté tout ce qui « primarise » le collège (EIST, expérimentations de bivalence, conseils école-collège, LSU...) Ils ont accepté la réforme du collège comme celle de Parcoursup. Ces syndicats se présentent comme modernes, ouverts, constructifs. Pour nous une telle stratégie est celle du renoncement. Nous ne demandons pas le suffrage des professeurs pour mettre à terre les principes fondateurs de l'enseignement secondaire.
- ◆ D'autres organisations, face à cette crise du second degré, proposent de revenir à l'école d'avant : retour à la sélection des élèves le plus tôt possible, idéalisation du système éducatif des années 60. Pour nous, ce retour en arrière serait lui aussi un renoncement à toutes les valeurs de démocratisation que la profession a portées sur ces dernières décennies.

Le SNES se pose dans une stratégie syndicale cohérente et lisible :



- ◆ Défendre de l'unité du second degré. La haute qualification disciplinaire et professionnelle des personnels du second degré est un gage de qualité du système éducatif
- ◆ relever le pari de l'éducation de tous et donner les moyens aux enseignants de faire leur travail, voilà la voie que nous proposons
- ◆ utiliser le rapport de force pour lutter contre les attaques que nous subissons en ayant recours aux grèves et manifestations construites à partir des revendications des enseignants dans les salles des profs
- ◆ proposer des évolutions des changements du système éducatif

Et ce qui fait aussi notre force, c'est notre présence dans la plupart des établissements

De nombreux syndicats expliquent qu'il faut lutter « au quotidien », de manière « vraiment » efficace. Mais concrètement ? Voter pour le SNES et la FSU, c'est aussi soutenir les militants qui, au quotidien, animent la vie syndicale dans les établissements. Chaque lutte d'établissement est plus forte si elle est relayée dans les instances au rectorat et au ministère, c'est ce que nous nous employons à faire.

Syndicat de lutte, le SNES recourt à toutes les formes d'action qui peuvent faire gagner la profession. Nous rejetons l'idée selon laquelle « les grèves ne serviraient à rien ». Nous sommes convaincus cependant que le syndicalisme a besoin d'être plus lisible dans ses actions, doit proposer des mobilisations qui puissent être majoritaires, ne doit pas recourir à la grève par systématisme mais doit savoir proposer des plans d'action efficaces. Pour cela, nous avons besoin du soutien actif de toute la profession !

PPCR : Nos nouvelles carrières !

Qui veut vraiment revenir à la situation antérieure ?

Certaines organisations qui se sont opposées à PPCR et ses avancées préfèrent aujourd'hui diffuser toutes sortes de rumeurs et de contrevérités à son sujet plutôt que de regarder les avantages apportés concrètement aux personnels. Le Snes a soutenu sa mise en place qui a permis aux collègues de bénéficier de progressions salariales malgré le gel du point d'indice :

- ◆ des points d'indice ont été gagnés à chaque échelon
- ◆ une carrière plus rapide pour tous et moins soumise aux aléas des inspections en classe normale
- ◆ hors classe : 10% de promotions supplémentaire dès 2018, un barème national et la garantie pour chacune et chacun d'y accéder
- ◆ classe exceptionnelle : un nouveau débouché de carrière

Faut-il se contenter des mesures du PPCR ? non !

Avec PPCR, nous avons obtenu une première revalorisation. Mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU, revendique :

- ◆ l'augmentation de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies ;
- ◆ le doublement de l'ISOE ;
- ◆ un déroulement de carrière accéléré en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe ;
- ◆ l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, la transformation de la classe exceptionnelle comme débouché de carrière pour tous ;

Le projet éducatif du Snes – FSU :

Des perspectives tracées pour et avec la profession

Le projet éducatif du SNES-FSU s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes, qui font sens pour l'ensemble des personnels et des terrains d'exercice : l'école publique est une des missions majeures du service public ;

Le SNES-FSU porte des revendications qui ont pour objectif d'améliorer conjointement la formation des élèves et les conditions d'exercice des personnels.

Dans le cadre de son action pour une société plus égalitaire, le SNES-FSU considère que :

- ♦ l'école publique et laïque est une des missions majeures du Service Public, elle doit bénéficier des financements nécessaires ;
- ♦ le rôle du second degré est de construire une culture commune ambitieuse permettant l'épanouissement de chacun ainsi que l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle ;
- ♦ les formations délivrées doivent déboucher sur des qualifications de haut niveau reconnues collectivement par des diplômes nationaux ;
- ♦ tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération.

Cela suppose...

- ♦ un second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale ;
- ♦ de redonner au collège les moyens de prendre en charge la diversité des publics accueillis ;
- ♦ des formations reposant sur des programmes annuels et des horaires hebdomadaires nationaux ;
- ♦ des effectifs des classes limités à 24 élèves au maximum pour le collège (20 en REP), pour le lycée, à 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal, avec des dédoublements inscrits dans les horaires nationaux ;
- ♦ la reconnaissance des spécificités territoriales (ruralité, zones socialement défavorisées...) et l'allocation de moyens en fonction d'indicateurs nationaux transparents et concertés ;
- ♦ l'inclusion des lycées dans le classement en éducation prioritaire ;
- ♦ une carte scolaire qui permette la mixité sociale à l'école, condition nécessaire à l'apprentissage de la vie en société ;
- ♦ le baccalauréat organisé sous la forme d'épreuves nationales terminales et anonymes, garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats, qui reste le premier grade universitaire, et la seule condition pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Et pour nos métiers :

- ♦ les professeurs, concepteurs de leur métier, doivent être à l'abri des pressions et méthodes de management autoritaires, rester maîtres de leurs choix en termes de pratiques pédagogiques et méthodes d'évaluation des élèves ;
- ♦ les personnels de vie scolaire (CPE, AED) et les Psy-ÉN doivent être présents partout en nombre suffisant. Les équipes de personnels santé / sociaux dans les établissements de l'éducation prioritaire doivent être renforcées ;
- ♦ le statut doit être préservé, ce qui implique le maintien du recrutement par concours et la résorption de la précarité, l'existence et le renforcement des instances de consultation (CAP, CT, CHSCT) ;
- ♦ les stagiaires ne doivent pas être comptabilisés comme moyens d'enseignement et les contractuels avoir droit à la formation en vue de la titularisation ;
- ♦ la formation continue doit être de qualité et sur le temps de service ;
- ♦ les rémunérations doivent être revalorisées ;
- ♦ la carrière doit se dérouler au rythme le plus favorable, être déconnectée de l'évaluation et permettre à toutes et tous l'accès, sans barrage de grade, à l'échelle de rémunération revalorisée des professeurs agrégés ;
- ♦ la transformation de l'inspection en évaluation conseil doit se poursuivre ;
- ♦ le mouvement doit être plus fluide et permettre à quiconque d'espérer voir sa demande aboutir dans un délai raisonnable ;
- ♦ le jour de carence doit être supprimé ; l'aménagement des fins de carrière doit être possible ;
- ♦ le maintien du niveau de vie lors du départ à la retraite doit être assuré.

Le SNES-FSU agit en permanence pour une politique éducative ambitieuse et des choix budgétaires qui permettent sa mise en œuvre.



CAPA des professeurs agrégés



Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

- 1.M. **GONZALEZ Miguel**, Lettres modernes, Lycée La Martinière Diderot, Lyon (69)
- 2.Mme **NELIAS Agnès**, EPS, Collège Georges Charpak, Brindas (69)

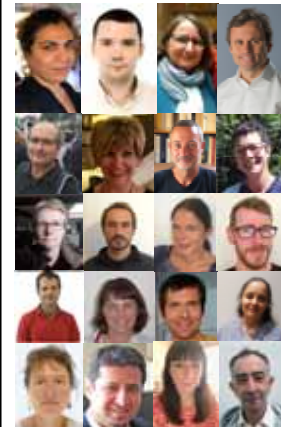
Hors classe des professeurs agrégés

- 1.M. **VOIRIN André**, Histoire, Collège Henri Barbusse, Vaulx-en-Velin (69)
- 2.Mme **BURLO Anne-Christine**, Lettres modernes, Lycée Colbert, Lyon (69)
- 3.M. **BARRAS Jean-François**, EPS, Collège Jean Monnet, Lyon (69)
- 4.Mme **VINEY-BRIOUDE Isabelle**, Economie – gestion, Lycée Jean Monnet, Saint-Etienne (42)
- 5.M. **GINOLIN Didier**, SVT, Lycée Cité scolaire internationale, Lyon (69)
- 6.Mme **VESCHAMBRE Raphaële**, Histoire, Lycée Edouard Herriot, Lyon (69)

Classe normale des professeurs agrégés

- 1.Mme **BONVALET YOUNES Rindala**, Lettres modernes, Lycée La Martinière Diderot, Lyon (69)

- 2.M. **PEROCHEAU Eric**, Histoire, Lycée Saint-Exupéry, Bellegarde / Valserine (01)
- 3.Mme **LATTARD Catherine**, Mathématiques, Lycée Aiguerande, Belleville (69)
- 4.M. **GOLDFARB Hervé**, Mathématiques, IUT Lumière - Université Lyon 2, Lyon (69)
- 5.Mme **VALENCE Nathalie**, Physique appliquée, Lycée Parc Chabrières, Oullins (69)
- 6.M. **ROUX John**, Anglais, Lycée Jean-Paul Sartre, Bron (69)
- 7.M. **JAMPY Marc**, Histoire Géographie, Collège Aimé Césaire, Vaulx-en-Velin (69)
- 8.Mme **MERLE Amandine**, Mathématiques, Lycée La Martinière Duchère, Lyon (69)
- 9.M. **LUIS Julien**, Espagnol, Lycée Ampère, Lyon (69)
- 10.Mme **PEGUY Lucie**, Anglais, Université Lyon 1, Villeurbanne (69)
- 11.Mme **ROCCATI Stéphanie**, Sciences physiques, Lycée Xavier Bichat, Nantua (01)
- 12.M. **TESTE Benoît**, Histoire Géographie, Lycée Colbert - Lyon (69)



CAPA des professeurs certifiés et AE



Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

- 1.M. **DUSSERT Hervé** - Anglais - Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite - 69
- 2.M. **PICHON Yves** - Histoire Géographie - Collège Jean Dasté - Saint-Etienne - 42

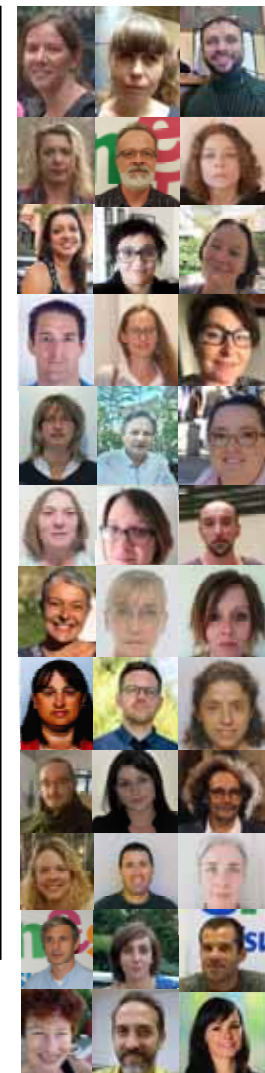
Hors classe du corps des professeurs certifiés

- 1.Mme **AIT-OUARET Malika** - Documentation - SEP Lycée L. Armand - Villefranche/Saône - 69
- 2.M. **MERLE Didier** - G. M. Productique - Lycée Al Camus - Rillieux La Pape - 69
- 3.Mme **REBIERE Marie Laure** - Histoire Géographie - Collège J. Prévert - St Sym. d'Ozon - 69
- 4.M. **MALLET Philippe** - Mathématiques - Lycée Carriat - Bourg en Bresse - 01
- 5.Mme **BY Catherine** - Histoire Géographie - TZR Loire Nord - Lycée Jean Puy - Roanne - 42
- 6.Mme **LACOMBE Hélène** - Espagnol - Lycée Marcel Sembat - Vénissieux - 69
- 7.Mme **THOUMINE Laurence** - Economie et Gestion - Centre MGEN - Chanay - 01
- 8.Mme **BARTHELEMY Marie-Rita** - Sc. Phys. Chim. - Lycée H. d'Urfé - St Etienne - 42
- 9.Mme **SOTO Thérèse** - Espagnol - Lycée Ampère - Lyon - 69
- 10.Mme **BERTHET Catherine** - Documentation - INSA - Villeurbanne - 69

Classe normale du corps des professeurs certifiés

- 1.Mme **ROSSET Ludivine** - Histoire Géographie - Lycée Charlie Chaplin - Décines - 69
- 2.M. **JANDAUD François** - Mathématiques - Collège Jean Perrin - Lyon - 69
- 3.Mme **TOMASINI Estelle** - SES - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
- 4.Mme **PASINI Sandrine** - Mathématiques - Collège Paul Claudel - Lagnieu - 01
- 5.Mme **DROUOT Aline** - SES - Lycée René Cassin - Tarare - 69
- 6.Mme **PAGLIAROLI Nadège** - Anglais - Collège Frédéric Mistral - Feyzin - 69

- 7.M. **ALLARD Romain** - Mathématiques - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
- 8.Mme **PAYS Virginie** - Documentation - Collège JC Ruet - Villié-Morgon - 69
- 9.M. **NAVARRO Hugues** - G. M. Productique - Collège Gaston Baty - Pélussin - 42
- 10.Mme **PORTEJOIE Céline** - Anglais - Lycée Saint Just - Lyon - 69
- 11.Mme **RESPINGUE Emilie** - Lettres modernes - Collège Raoul Duffy - Lyon - 69
- 12.Mme **PRORIOL Nathalie** - FLE - Université de St Etienne - Saint-Etienne - 42
- 13.M. **GERIN Amiel** - Histoire Géographie - Collège Les Iris - Villeurbanne - 69
- 14.Mme **ARNOUX Nathalie** - Lettres modernes - Lycée Auguste et Louis Lumière - Lyon - 69
- 15.M. **SAUZEDE Philippe** - Mathématiques - Lycée Saint Just - Lyon - 69
- 16.Mme **TOMCZYK Laure** - Anglais - Collège Daisy Georges Martin - Irigny - 69
- 17.M. **DERANCOURT Jérôme** - Mathématiques - Lycée A. Camus - Rillieux La Pape - 69
- 18.Mme **MELOT Sandrine** - Anglais - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
- 19.Mme **SOLVIGNON Charlene** - Italien - Cig de l'Albarine - St Rambert en Bugey - 01
- 20.M. **SAVEL Didier** - Mathématiques - Collège E. Falabrègue - St Bonnet le Château - 42
- 21.Mme **DURRENMATH Emilie** - Histoire Géographie - Collège Roger Vailland - Poncin - 01
- 22.Mme **FRANCISCO Aude** - Espagnol - TZR Gd Lyon - Collège CSI - Lyon - 69
- 23.M. **JAMBON Nicolas** - Mathématiques - Collège du Renon - Vonnas - 01
- 24.Mme **ROLLET Claire** - SVT - Collège François Truffaut - Rive de Gier - 42
- 25.Mme **PLAN Delphine** - Mathématiques - Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite - 69
- 26.Mme **PHILIPPON Françoise** - Allemand - Lycée Lalande - Bourg en Bresse - 01



CAPA des CPE



Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

- 1.M. **ZAMI Alfred** - Lycée Charlie Chaplin - Décines (69)
- 2.Mme **BOCCADORO Laurence** - Lycée La Martinière Monplaisir - Lyon (69)

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

- 1.M. **MURA Gianni-Pietro** - Collège Gilbert Dru - Lyon (69)
- 2.Mme **TRUTT Marie-Brigitte** - Collège du Revermont - Bourg en Bresse (01)
- 3.Mme **GONNOT Elisabeth** - Collège Le Grand Cèdre - Coligny (01)

- 4.Mme **LUQUIN Yolande** - Lycée Edgar Quinet - Bourg en Bresse (01)

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

- 1.Mme **GOETZ Evelyne** - Collège Emile Cizain - Montluel (01)
- 2.Mme **CHARNAY Marianne** - Collège Louis Juvet - Villeurbanne (69)
- 3.Mme **FRISO Edwige** - Lycée professionnel Barthélémy Thimonnier - L'Arbresle (69)
- 4.M. **BALLAY Florian** - Lycée Georges Brassens - Rive de Gier (42)



CAPA des Psychologues de l'éducation nationale



Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

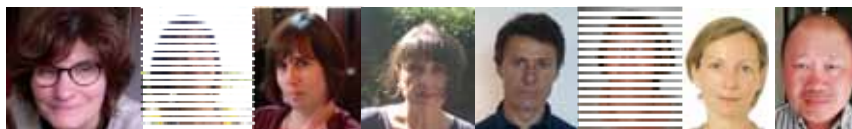
- 1.Mme **GENET Annie** - Ecole primaire - Guéreins (01)
- 2.Mme **MARLIER Sabine** - CIO de Trévoux - Trévoux (01)

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

- 1.Mme **LEYLAVERGNE Dominique** - CIO d'Etat de Lyon-Est - Villeurbanne (69)
- 2.Mme **MEZERETTE Blandine** - CIO de Bourg-En-Bresse - Bourg-en-Bresse (01)

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

- 1.Mme **BABIN Gwendoline** - Ecole primaire des Petits Fagotiers - St Martin-en-Haut (69)
- 2.M. **RABIN Emmanuel** - CIO d'Etat de Saint-Priest - Saint Priest (69)
- 3.Mme **PASSOT-DALLERY Marion** - CIO d'Etat de Lyon-Nord - Lyon (69)
- 4.M. **BADIOU Amaud** - Ecole élémentaire Jules Ferry - Villeurbanne (69)



CCP des AED et AESH CCP des non titulaires



Il s'agit d'un scrutin sur sigle (donc on vote pour des syndicats, et non pour des listes de noms). Le SNES et les syndicats de la FSU présentent bien entendu leur candidature pour ces deux CCP, et siégeront dans ces commissions au nom du SNES des personnels non titulaires de toute catégorie (pour les enseignants : MA, CDI, contractuels, et pour les surveillants : AED, AVS...).

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE



Le SNES, pour agir ensemble

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'Éducation !

VOTEZ



Les élus des syndicats de la FSU ont 5 titulaires et 5 suppléants (soit la moitié des sièges) et dans les faits, c'est donc toute la diversité de nos professions qui se retrouve sur nos listes (enseignants du 1er et du 2nd degré, collège, lycée généraux et technologiques et lycée professionnels, personnels administratifs, infirmières EN, personnels de vie scolaire ...)

Depuis 2014, nous sommes intervenus sans relâche sur la lourdeur des effectifs et le manque de personnels, en particulier le manque de remplaçants dans le premier et le second degré. Nous avons lutté contre la fermeture des CIO et le démantèlement de l'ONISEP. Nous avons obtenu que

l'application des décrets 2016 concernant les contractuels se traduise dans notre académie par une réelle revalorisation, la prise en compte du niveau de qualification et que le renouvellement d'un contrat corresponde à une reconnaissance de la valeur professionnelle. Nous avons imposé des annulations de suppression de postes à l'aide des remontées d'établissements. Nous agissons résolument pour que l'entrée dans le métier des stagiaires soit mieux adaptée aux réalités du métier et aux diversités des parcours. Nous continuons à intervenir pour que se mette en place une réelle médecine de prévention dans notre académie.

Voter FSU au CTA, c'est adresser un message fort à l'administration
Syndicat de lutte et de propositions,
nous porterons dans les instances les revendications des personnels

- **pour des métiers reconnus et revalorisés :**
 - le dégel du point d'indice,
 - des mesures de carrière qui profitent à toutes et tous,
 - la résorption de la précarité,
 - l'égalité professionnelle femmes-hommes
- **pour un service public d'éducation ambitieux :**
 - maintenir les académies,
 - garantir la mixité sociale et scolaire sur l'ensemble du territoire,
 - s'opposer aux logiques de tri social et aux inégalités territoriales,
 - défendre des offres de formations diversifiées et des contenus émancipateurs
- **pour l'amélioration de nos conditions de travail :**
 - les créations de postes à la hauteur des besoins,
 - la diminution du nombre d'élèves par classe,
 - une formation initiale et continue de qualité pour tous les personnels
- **pour le respect de nos professions :**
 - le maintien du principe statutaire pour les personnels pour assurer l'égalité dans l'offre et le fonctionnement du système éducatif,
 - s'opposer à l'autoritarisme des hiérarchies intermédiaires et au management au mérite,
 - garantir le respect de nos professionnalités et de nos missions.

VOTEZ



CTA (Comité Technique Académique)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.Mme ROSSET Ludivine
Professeure certifiée, Lycée C. Chaplin, Décines, (69) | 11.Mme PILLOY Manon
PE, Ecole Claudius Berthelier, Lyon (69) |
| 2.M. LE DU Yannick
PE, Ecole Lazare Goujon, Villeurbanne (69) | 12.M. GOMEZ Philippe
Professeur d'EPS, Lycée Claude Fauriel, Saint Etienne (42) |
| 3.M. STODEZYK Eric
Professeur d'EPS, SEP Lycée François Rabelais, Dardilly (69) | 13.Mme HAMIEUX Pauline
Secrétaire administrative, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon (69) |
| 4.Mme MOULIN Florence
Secrétaire administrative Collège Jules Michelet, Vénissieux (69) | 14.Mme TOMASINI Estelle
Professeure certifiée, Lycée Honoré d'Urfé, Saint Etienne (42) |
| 5.Mme BRELOT Séverine
PLP, Lycée prof. Bérard, Ambérieu en Bugey (01) | 15.Mme VUILLAUMIER Séverine
PE, Ecole Jean Macé, Belleville (69) |
| 6.Mme CORDIER Catherine
Infirmière, Collège Les Pierres Dorées, le Bois d'Oingt (69) | 16.Mme FOURNIER Séverine
Infirmière, Collège de la Dombes, St Andre de Corcy (01) |
| 7.Mme AULAGNON Cécile
PE, Ecole Côte Durieux, Roche de la Molière (42) | 17.Mme DROUOT Aline
Professeure certifiée, Lycée René Cassin, Tarare (69) |
| 8.Mme BONVALET YOUNES Rindala
Professeure agrégée, Lycée La Martinière Diderot, Lyon (69) | 18.M. BAUDET Pascal
PE, Ecole Jean Moulin, Oyonnax (01) |
| 9.M. JOLIVET Daniel
PLP, Lycée prof. Edmond Labbé, Oullins (69) | 19.Mme MASSON Cécilia
Professeure contractuelle Lycée Albert Camus, Firminy (42) |
| 10.M. JANDAUD François
Professeur certifié, Collège Jean Perrin, Lyon (69) | 20.Mme GOETZ Evelyne
CPE, Collège Emile Cizain, Montluel (01) |

CT départementaux

CT de l'Ain

- Pascal BAUDET**, Professeur des écoles, école Jean Moulin la Victoire, Oyonnax
- Séverine BRELOT**, PLP, LP A. Bérard, Ambérieu-en-Bugey
- Philippe MALLET**, PCL, lycée Carriat, Bourg-en-Bresse
- Juliette COATRIEUX**, Professeure des écoles, école Jean Calas, Ferney Voltaire
- Damien HUGUET**, Professeur d'EPS, collège Roger Vailland, Poncin
- Guillaume DUBOIS**, PCL, lycée Carriat, Bourg-en-Bresse
- Julien GAYET**, Professeur des écoles, UPEAA, Bellegarde-sur-Valserine
- Séverine FOURNIER**, infirmière, collège de la Dombes, St André de Corcy
- Pierre BLANC**, Professeur des écoles, EREA la Chagne, Bourg en Bresse
- Eric PERROCHEAU**, PCL, lycée Saint-Exupéry, Bellegarde/Valserine
- Cathy RENAUT**, AESH, école du Bois des Pesses, Bellegarde/Valserine
- Julien CORDEIRO**, PLP, SEP du Lycée Carriat Bourg en bresse
- Nicolas JAMBON**, PCL, collège du Renon, Vonnas
- Christophe NOIRET**, Professeur des écoles, ULIS collège Georges Charpak, Gex
- Delphine RAVEL**, Professeure d'EPS, collège les Côtes, Péronnas
- Thierry GERVESY**, infirmier scolaire, collège Léon Comas Villars les Dombes
- Morgan VINCENT**, Professeur des écoles, conseiller pédagogique circonscription Gex Sud
- Françoise PHILIPPON**, PCL, Lycée Lalande, Bourg-en-Bresse
- Françoise VIVIER HUBERT**, AS, collèges de Montrevel et Pont de Vaux
- Emilie BERNAUD**, Professeure des écoles, école Perdttemps, Gex

CT de la Loire

- Jean-Marc Boudot** – Professeur des écoles directeur école de Mably
- Estelle Tomasini** - PCL - Lycée H. D'urfé - St-Étienne.
- Philippe Gomez** – Professeur d'EPS Lycée Cl. Fauriel – Saint-Étienne
- Mélanie Moulin** – Infirmière scolaire
- Jérémie Rousset** – Professeur des écoles directeur école Chappes – St Étienne
- Cécile Aulagnon** – Professeure des écoles école cote Durieux – Roche la Molière.
- Romain Allard** – PCL Lycée H. D'Urfé – St-Étienne
- Sandrine Melot** – PCL Lycée H. D'Urfé – St-Étienne
- Gilles Ravel** – Professeur d'EPS Collège Gambetta –Saint-Étienne
- Mathieu Rouchouse** – Professeur des écoles école la Cotonne – Saint-Étienne
- Christophe Dargère** – Professeur des écoles Titulaire remplaçant Roanne ouest
- Cécilia Masson** – Professeure contractuelle LP Desgranges – Andrézieux Bouthéon.
- Claire Rollet** – PCL Collège F. Truffaut – Rive de Gier
- Romain Logier** – Professeur des écoles Ecole Cousteau - Roche la Molière
- Jean-Yves Capdevielle** – PCL Lycée J. Puy - Roanne
- Laurent Sapay** – Professeur d'EPS clg M. Fourneyron – Chambon Feugerolle
- Lionel Fougeron** – PCL Lycée Jean Puy - Roanne
- Valérie Atif** –Professeure des écoles RASED poste G Saint-Étienne
- Yves Pichon** – PCL collège Jean Dasté – St-Étienne
- Christelle Rachtet** – Professeure des écoles Ecole primaire R. Parks – Saint-Étienne

CT du Rhône

- Benjamin Grandener**, Professeur des écoles école Paul Langevin, Vaulx en Velin
- Nadège Pagliaroli**, PCL collège F Mistral, Feyzin
- Yannick Le Du**, Professeur des écoles école Lazare Goujon, Villeurbanne
- Pierre Delolme**, Professeur d'EPS lycée du Parc, Lyon 6è
- Manon Pilloy**, Professeure des écoles école Claudius Berthelier, Lyon
- François Clément**, PLP LP Gustave Eiffel, Brignais
- François Jandaud**, PCL collège Jean Perrin, Lyon 9è
- Véronique Brun**, Infirmière collège Lucie Aubrac, Givors
- Séverine Vuillaumier**, Professeure des écoles école Jean Macé, Belleville
- Aline Drouot**, PCL Lycée R Cassin, Tarare
- Rindala Younes**, PCL Lycée La Martinière-Diderot, Lyon 1er
- Virginie Pays**, PCL collège JC Ruet, Villié-Morgon
- Sylvie Rollet**, PLP LP Emile Béjuit, Bron
- Pascale Jourdan**, Professeure des écoles école F Buisson, Villefranche-sur-Saône
- Eric Stodezyck**, Professeur d'EPS, lycée de Dardilly
- Alfred Zami**, CPE Lycée Charlie Chaplin, Décines
- Emilie Respingue**, PCL collège Raoul Dufy, Lyon 3è
- Catherine Lattard**, PCL Lycée Aiguierande, Belleville
- Delphine Plan**, PCL collège M. Pagnol, Pierre Bénite
- Roland Gayet**, PsyEN CIO Lyon est, Villeurbanne

Baccalauréat :

L'organisation du baccalauréat s'est traduite par une dégradation de nos conditions de travail et de correction que le SNES n'a cessé de combattre. Deux exemples

Les EAF (épreuves anticipées de français) : Pour la session 2016, les équipes pédagogiques avaient découvert au moment des convocations les modalités scandaleuses et totalement inopérantes d'un point de vue pédagogique mises en place dans notre académie pour l'EAF. Le SNES a mobilisé les collègues, exigé une audience et obtenu des avancées notamment sur le calendrier, la répartition des charges de correction (écrit et oral)

Les LV : l'organisation des épreuves tout au long de l'année, dans les établissements, pose des questions de rémunération et de charge de travail augmentée pour les équipes. Nous avons obtenu des aménagements pour l'épreuve orale d'expression

(dispense de cours), mais reste le combat sur les épreuves de compréhension orale, la rémunération de ces épreuves et les enjeux autour des certifications.

La réforme du bac présentée par le ministère comme une simplification d'un examen devenu « trop complexe » va de fait accentuer toutes ces dérives : un calendrier d'évaluation permanente (29 épreuves), des épreuves locales qui vont faire reposer l'organisation sur les établissements et donc sur les équipes et désorganiser les enseignements,

Le SNES-FSU s'oppose à cette réforme, demande une remise à plat pour réfléchir à une véritable organisation d'un examen national avec des épreuves terminales et anonymes. (lettre au ministre le 18 octobre 2018)

Réforme du collège :

Nous avons mené le combat contre la réforme du collège qui selon nous remettait en cause le cœur même de nos métiers (fragilisation des disciplines et des apprentissages, ...) et notre liberté pédagogique, notamment en terme d'évaluation (LSU, ...). En renvoyant les choix au local, dans les établissements, cette réforme renonçait de fait à l'égalité sur tout le territoire.



Et la réforme du DNB qui a été associée à cette réforme ne répondait en rien à la réalité du terrain et aux attentes de la profession, encore moins à une réelle évaluation des acquis des élèves.

Réforme du lycée :

Le « lycée des possibles » vanté par JM Blanquer n'est qu'un leurre ! Ni ambition pour le système éducatif, ni volonté d'assurer la réussite de tous les élèves mais une conception à géométrie variable des enseignements, des économies d'échelle grâce à une mise en concurrence des disciplines et des établissements (y compris les lycées privés qui entrent dans les réseaux). Cette réforme répond à des impératifs budgétaires : permettre au gouvernement d'atteindre l'objectif de suppression de 120000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat. On



commence donc dès 2019 avec 2650 postes dans les collèges et les lycées et ensuite il faudra amplifier... Hors de question de laisser faire ! Le SNES a dénoncé très tôt les économies budgétaires et les attaques contre nos disciplines que constitue cette réforme, nous continuons de la combattre notamment dans la rue le 12 novembre.

Education prioritaire :

Le SNES-FSU s'est battu au côté des établissements qui souhaitaient entrer dans l'éducation prioritaire ou ne pas en sortir lors de la mise en place de la dernière carte de l'éducation prioritaire. Dans les Comités Techniques, nous nous sommes battus pour le maintien de seuils d'ouvertures de classe allégés en éducation prioritaire. Au quotidien, nous sommes un appui pour les collègues face aux problématiques de climat scolaire dégradé ou aux dérives managériales.

Le ministre vient de geler la carte, ce qui pourrait déboucher sur la suppression du label EP, et le désengagement de l'Etat. **Le SNES revendique une carte élargie de l'Education prioritaire, intégrant les lycées, fondée sur des critères scolaires et sociaux partagés, des mesures fortes pour permettre une réelle mixité sociale et des seuils à 20 élèves par classe.**

Nous avons un autre projet pour l'Education ! voir p. 5

Carrières :

Seul.e.s les élu.e.s du SNES-FSU sont en capacité, par leur nombre et leur expertise, de vérifier l'intégralité des opérations de carrière et de mouvement, de débusquer les erreurs et de les faire corriger pour l'ensemble des collègues.

C'est ainsi le travail d'analyse de nos élu.e.s paritaires qui a permis de mettre en évidence les inégalités de carrière entre hommes et femmes, entre disciplines ou entre lieu d'exercice

Par ailleurs, dans l'académie de Lyon, ce sont 25% des mutations intra-académiques qui ont été corrigées l'an dernier pour faire respecter le barème et les vœux. C'est aussi grâce à l'action du SNES-FSU que la bonification TZR a pu être augmentée et que la volonté de l'administration d'affecter les TZR avant tout en éducation prioritaire a pu être mis en échec.

Stagiaires - entrée dans le métier :

Parce qu'il faut que l'entrée dans nos métiers se fasse dans de bonnes conditions, nous n'avons cessé d'exiger que les affectations ne soient pas faites dans les établissements de l'éducation prioritaire et nous avons quasiment gagné, parce qu'il faut que la formation est indispensable, nous avons obtenu qu'elle se déroule sur le temps de travail pour les stagiaires à plein temps et nous intervenons pour faire en sorte qu'elle soit réellement

adaptée à la diversité des parcours ... et sur ce plan, il nous faudra encore agir ! L'entrée dans le métier repose aussi sur l'intégration dans les équipes, le tutorat, l'aide au quotidien ... Le SNES le fait en suivant individuellement chaque stagiaires qui nous sollicite, en sa faisant le relai de leur actions et de leurs réalités auprès de l'ESPE, de la Dafop et de la Rectrice.

Non titulaires enseignant, CPE, PsyEN :

dans le cadre de l'application des décret d'août 2016, résultat d'un long combat de la FSU, nous avons obtenu face au rectorat de Lyon que soit mise en place une grille de rémunération revalorisée, que le renouvellement du contrat vaut reconnaissance professionnelle et permet le

passage à un niveau d'indice supérieur, que le niveau de qualification soit pris en compte dans la rémunération, que la durée du contrat couvre la réalité de l'absence du personnel remplacé, y compris les vacances. Nous avons mené le combat aussi pour une revalorisation des MA.

AED :

Juin 2016, Le rectorat de Lyon a décidé le « redéploiement » des moyens de vie scolaire au niveau académique. Cela se traduisait par une perte de postes d'AED dans 43 lycées, 22 lycées professionnels et 38 collèges. Rassemblement devant le rectorat, intervention

en CTA ... le rectorat est obligé de revoir sa copie et de réexaminer le projet. Les interventions du SNES-FSU ont eu d'autant plus d'efficacité qu'elle s'appuyait sur la mobilisation de l'ensemble des personnels.

UPE2A-ULIS :

Ce sont les interventions répétées du SNES-FSU dans les comités techniques qui a sensibilisé l'administration à la prise en compte des élèves de ces dispositifs dans les prévisions d'effectifs. Nous n'avons, pour l'instant, qu'eu partiellement gain de cause mais nous continuerons à porter ce combat pour que les effectifs par classe

permettent une inclusion favorable dans les classes. Par ailleurs, c'est notre action aux côtés des enseignant.e.s des UPE2A qui ont permis d'obtenir cette année le maintien des indemnités qui étaient remises en cause par le rectorat.

CIO :

le SNES a lutté contre la fermeture des CIO et le démantèlement de l'ONISEP. Au printemps 2017, le SNES était aux côtés des collègues pour impulser les mobilisations (HIS, rassemblement, CIO plein vent,

manifestations) pour contrer les projets destructeurs du ministère et défendre le statut et les missions des PsyEN ainsi que le maintien des CIO dans tous les territoires.

Augmentation de la prime d'installation dans le pays de Gex :

Le SNES avec la FSU se bat depuis longtemps sur cette question (le coût de la vie dans la zone frontalière avec la Suisse est particulièrement élevé et les salaires des personnels souvent bien insuffisants pour y faire face). Nous avons multiplié les interventions aux niveaux académique et national. Une première avancée a été obtenue : la prime d'installation versée aux nouveaux

collègues affectés dans les établissements du Pays de Gex est augmentée et s'élève à partir de la rentrée 2018 à 700 euros ... Evidemment, c'est encore bien insuffisant mais c'est un premier pas. Les élus de la FSU au sein de la Commission académique d'action sociale (CAAS) vont poursuivre leur action, notamment pour que la prime soit de nouveau revalorisée.

Le ministère a de nouveau décidé que les élections seraient électroniques. Lors des dernières élections professionnelles, cela a entraîné une baisse du taux de la participation. Résultat, les personnels de l'enseignement ont un poids relatif dans la Fonction publique moins important : **ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !**

Elections professionnelles : 29 novembre - 6 décembre

Modalités de vote

Etape 1 : Création du mot de passe

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr)

Je confirme à partir du lien reçu sur ma boîte académique ou sur le webmail académique

<https://webmail.ac-lyon.fr/>

- Je crée mon mot de passe

Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur

Etape 2 : Consultation listes et profession de foi

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

Les professions de foi et les candidats sont consultables pour chacun de mes scrutins

Etape 3 : Notice de vote (jusqu'au 13 novembre)

Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement. **Les non titulaires recrutés tardivement et les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte recevront un identifiant par voie électronique.**

Elle contient mon identifiant électeur.












Étape 4 : Je vote à tous les scrutins qui me concerne

En me connectant à :

elections2018.education.gouv.fr

Avec : mon identifiant et mon mot de passe électeur



	CT Académique	CT Ministériel	CAP Académique	CAP Nationale	CCP
Agrégé.e - Certifié.e- CPE - PSYEN (Titulaires)					
Agrégé.e - Certifié.e- CPE - PSYEN (Stagiaires)					
Chaire supérieures					
PEGC					
Non titulaires - AED/AESH	